

# IMAGO PAPAE

SOUS LA DIRECTION DE  
CLAUDIA D'ALBERTO

LE PAPE EN IMAGE  
DU MOYEN ÂGE À L'ÉPOQUE  
CONTEMPORAINE



CAMPISANO EDITORE

Le pape est la personnalité politique et l'autorité religieuse la plus importante que le Moyen Âge nous ait transmise. Le pontife est une figure structurelle et constitutive de la société contemporaine, en raison notamment de son caractère universaliste et politique, qui le rend sans équivalent dans le monde des confessions monothéistes. Nous vivons à l'heure actuelle une situation extraordinaire dans l'histoire de la papauté : deux papes coexistent, l'un émérite, qui abdiqua en 2013 – plus de sept cents ans après la plus célèbre des abdications médiévales, celle de Célestin V en 1294 –, et l'autre en fonction. Nous venons par ailleurs d'être témoins de la promulgation de deux jubilé (2000 et 2015) ainsi que de la canonisation de trois papes contemporains (Jean XXIII et Jean-Paul II en 2014, Paul VI en 2018). L'organisation de deux expositions majeures : *Die Päpste* à Mannheim (2017) et *Heavenly Bodies* à New York (2018) atteste la brûlante actualité du sujet qui, célébré aussi par le Cinq-centenaire de la Réforme luthérienne en 2017, a été une grande source d'inspiration artistique, surtout cinématographique, durant ces premiers vingt ans du XXI<sup>e</sup> siècle. Les sciences humaines sont donc appelées à étudier de manière de plus en plus approfondie et pour ainsi dire holistique le sens de ces événements historiques et artistiques qui, autrement, ne pourraient être perçus dans la perspective de l'histoire de la papauté et de son développement diachronique.

Dans le cadre d'*IMAGO PAPAE. Le pape en image du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, nous avons essayé de le faire de façon multidisciplinaire. L'*imago papae* évoquée par le titre n'est pas seulement celle de la production artistique (peinture, sculpture ou enluminure). Il s'agit également de l'image transmise par la littérature – encomiastique ou polémique –, les chroniques, l'enquête historique, la photographie vaticane et les *gender studies*. Nous laissons, donc, le lecteur choisir son parcours 'papal' depuis la Papauté médiévale de Rome et d'Avignon jusqu'à la Papauté contemporaine, en passant par les crises du Grand Schisme d'Occident, de la Réforme protestante, de la Contre-Réforme et de l'époque napoléonienne notamment.

€ 50,00



# IMAGO PAPAE

*Le pape en image du Moyen Âge  
à l'époque contemporaine*

*sous la direction de*  
Claudia D'Alberto



Campisano Editore



Ce volume a été publié avec le soutien de :

l'Union européenne (Programme Horizon 2020),  
mandat Marie Curie COFUND  
et Liège Université (U. R. Transitions –  
Moyen Âge et première Modernité)

l'Encyclopédie bénédictine

l'Università degli Studi "G. d'Annunzio" Chieti-Pescara,  
*Dipartimento di Lettere, arti e scienze sociali*

En couverture :

Jaime Huguet (1414-1492 c.), *L'élection  
de saint Fabien à la papauté (236-250)*,  
XV<sup>e</sup> siècle, Bayonne, Musée Bonnat  
(© 2020. Photo Josse/Scala, Firenze)

*Comité d'édition*

Claudia D'Alberto  
Benoît Van den Bossche  
Gaylen Vankan  
Susan Branfield  
Mariapia Acierno

Reproduction, même partielle,  
interdite sans autorisation de l'éditeur.

Nessuna parte di questo libro  
può essere riprodotta o trasmessa  
in qualsiasi forma o con qualsiasi  
mezzo elettronico, meccanico  
o altro senza l'autorizzazione  
scritta dei proprietari dei diritti  
e dell'editore.

Progetto grafico di Gianni Trozzi

© copyright 2020 by  
Campisano Editore Srl  
00155 Roma, viale Battista Bardanzellu, 53  
Tel +39 06 4066614  
campisanoeditore@tiscali.it  
www.campisanoeditore.it  
ISBN 978-88-85795-51-8

## Table des matières

- pag. 9 Note de la directrice de l'ouvrage  
*Claudia D'Alberto*
- 12 Préface  
*Alessandro Tomei*
- 17 *IMAGO PPAE*  
*Claudia D'Alberto*

### Rome

DE L'INVENTION DU POUVOIR TEMPOREL DU PAPE À LA *PLENITUDO POTESTATIS*  
FROM THE INVENTION OF THE PAPAL TEMPORAL POWER  
TO THE *PLENITUDO POTESTATIS*

- 43 Writing about Popes: the Biographical Genre and the Construction  
of the Ideal Papal Image in the Early Middle Ages  
*Andrea Antonio Verardi*
- 53 The *Imago Papae* after the Monothelite Controversy: the Biography  
of Sergius I (687-701) in the *Liber Pontificalis*  
*Bianca Hermanin De Reichenfeld*
- 61 Mutual Identities. The Construction of the Figure of the Pope and the Emperor  
in the Carolingian Age: Historical Perspectives  
*Gaetano Curzi*
- 69 L'image du pape dans la Rome des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles et ses relations  
avec la réforme dite grégorienne  
*Marcello Angeben*
- 79 Arnolfo di Cambio, Boniface VIII and the Foot of the Vicar of Christ.  
A Study on Papal Iconography  
*Teodoro De Giorgio*

### Avignon

LA CONSOLIDATION ÉPHÉMÈRE DE LA *PLENITUDO POTESTATIS* PAPALE  
THE EPHEMERAL STRENGTHENING OF THE PAPAL *PLENITUDO POTESTATIS*

- 87 Pontifical Power, Image, and Politics. The Iconography of Imperial Coronation  
and Oath in the *Decretum Gratiani*  
*Joanna Fronska*
- 99 Souverain universel "augustéen" et époux d'une Rome délaissée :  
la représentation de la figure pontificale dans les *Epystole* de Pétrarque  
*Pierre Assenmaker*
- 117 Les fresques de la chapelle Saint-Martial (Palais des papes d'Avignon). Techniques  
picturales et mise en scène du pouvoir pontifical au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle  
*Dominique Vingtain, Étienne Anheim*

## Rome / Avignon

LES PAPAUTES SCHISMATIQUES  
THE SCHISMATIC PAPACIES

- 131 Un ou deux corps ? La mort du pape dans un cérémonial de la fin du Moyen Âge  
*Joëlle Rollo-Koster*
- 141 Une cour avignonnaise parmi d'autres ? Chapelles et organisation curiale pontificales face à leurs homologues cardinalices à l'époque du Grand Schisme d'Occident  
*Christophe Masson*
- 151 L'enluminure à Avignon et à Rome pendant le Grand Schisme d'Occident : images de Dieu en pape et représentations du vêtement du pontife  
*Francesca Manzari*
- 159 Rome pendant le Grand Schisme au temps de Boniface IX (1389-1404).  
*L'imgo papae*, sceau de la reconquête de l'espace urbain  
*Pio Francesco Pistilli*
- 167 Au-delà d'Avignon. Représentations du pape sous la Couronne d'Aragon lors du mandat de Benoît XIII (1394-1417) : manuscrits enluminés  
*Josefina Planas*

## Rome

LA RÉAFFIRMATION DE LA PAPAUTE ROMAINE... TOUJOURS EN ÉCHEC  
THE REAFFIRMATION OF THE ROMAN PAPACY... ALWAYS HELD IN CHECK

- 181 Le pape-empereur et ses cardinaux-sénateurs. Le réinvestissement de l'idéal symbolique de l'Empire Romain dans la Papauté de la première Renaissance  
*Antony Roch*
- 189 Another Image of the Pope. Leo X's Apostolic Dataries and the Decoration of their Villas: Between Self-Glorification and Celebration of Papal Authority  
*Eva Trizzullo*
- 197 Eterniser l'éphémère : le *possesso* de Sixte V en images (1588-1589)  
*Pascale Ribouet*
- 207 *Vitae et Imagines Pontificum* : recherches antiquaires sur la figure du pape dans la Rome des Barberini  
*Fabrizio Federici*
- 217 "Alla Santità del Nostro Signore Clemente IX per Carlo Maratti".  
Le portrait de Clément IX de Carlo Maratti selon Giovan Pietro Bellori  
*Vincenzo Mancuso*

LE PAPE ANGÉLIQUE  
THE ANGELIC POPE

- 227 An Angelic Pope in L'Aquila? Celestine V, from Model Pope to Saintly Pope  
*Stefania Paone*
- 237 Iacopone de Todi et la formation de l'image papale des Spirituels  
*Carlo Zaccchetti*
- 245 *Ecce dedi tibi faciem eius*. L'image oraculaire du *pastor angelicus* de l'*Apocalypsis nova*  
*Gwladys Le Cuff*

- ENTRE DIFFAMATION ET DÉFENSE  
BETWEEN DEFAMATION AND DEFENSE
- 255 The Satanic Pope. Reflections Upon an Injurious Epithet  
from the Eleventh Century Onwards  
*Giuseppe Fornasari*
- 265 L'image du pape dans la poésie des troubadours à l'époque de Charles 1<sup>er</sup>  
d'Anjou (1246-1285)  
*Cesare Mascitelli*
- 275 L'image du pape dans la pensée et l'œuvre de Nicolas de Cues  
*Jean-Michel Counet*
- 283 Beaux animaux et bêtes papistiques. Images animalières du pape au siècle  
des réformes  
*Pierre Coubault*
- 293 Plus catholiques que le pape ? Les figures du souverain pontife dans les libelles  
de la Ligue parisienne (1585-1594)  
*Alexandre Goderniaux*
- 305 "Large est le chemin qui conduit le pape et les fidèles à la perdition".  
Une image diffamante du pontife dans l'œuvre de Jan Swart van Groningen  
*Gaylen Vankan*
- 313 "Erano già le povere virtù per lo vivere di Adriano mal condotte":  
*Damnatio* of Adrian VI (1522-1523), in Life and in Memory  
*Maria Giulia Aurigemma*
- 323 Un fouet ou un goupillon ? Symboles et rites lors du séjour à Ferrare  
en 1598 du souverain-pontife Clément VIII  
*Giovanni Ricci*
- 331 The *damnatio memoriae* of the Pope-King During the Roman Republic (1798-1799)  
*Pier Paolo Racioppi*
- 343 Un pape en prison : Pie VII sous la surveillance de Napoléon 1<sup>er</sup>  
*Maxime Patissier*
- LA PAPAUTÉ CONTEMPORAINE : UN ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF  
THE CONTEMPORARY PAPACY: A CROSS-SECTION
- 353 Leo XIII (1878-1903). Disseminating the Image of an Enclosed Pope:  
Identity and Transformation  
*Mariella Nuzzo*
- 361 Expressing Papal Constancy. Media Attention on the Funeral of Pope  
John Paul II (1978-2005)  
*Dominic Olariu*
- 373 Le genre du pape. Réception médiatique du corps-image du souverain pontife  
à l'ère de la démocratie sexuelle  
*Josselin Tricou*
- Conclusions**
- 387 Entre réalités et représentations : réussites, limites et défis  
de la construction d'une image pontificale dans le temps et l'espace  
*Stefano Simiz*
- 399 Postface  
*Xavier Barral i Altet*
- 405 **Index des noms**





## Une cour avignonnaise parmi d'autres ? Chapelles et organisation curiale pontificales face à leurs homologues cardinalices à l'époque du Grand Schisme d'Occident\*

*Christophe Masson*

L'histoire des rapports entre papes et cardinaux, dans le cadre du Grand Schisme d'Occident dans l'obédience d'Avignon, a avant tout été abordée dans une perspective politique, avec, traditionnellement, une emphase mise sur la place qu'y prit l'action du roi de France.<sup>1</sup> Dans le même temps, l'identité propre des cardinaux tend à être résumée à celle d'une nébuleuse pourpre dont les contours ne peuvent qu'être flous. Plus encore, la dimension "culturelle" (entendons par là la commande artistique, la protection d'artisans ou de lettrés ou encore la présentation des œuvres ainsi réalisées) de leur action ne retient que rarement l'attention des chercheurs. La première raison en est, évidemment, la nature des sources à leur disposition. La production documentaire des cardinaux n'a que rarement survécu aux siècles,<sup>2</sup> au contraire de celle des papes qui, malgré les déménagements, provoqués par des guerres ou des considérations plus pacifiques, est aujourd'hui largement conservée. Aussi, afin d'approcher cette question de la vie culturelle des cours cardinalices, convient-il de passer avant tout par des documents incomplets dans cette perspective, car produits par une administration, pontificale en l'occurrence, qui ne se soucie pas de dessiner les contours de l'action des cardinaux, mais uniquement d'en enregistrer certains des aspects dès lors que cela se révèle nécessaire au bon fonctionnement du gouvernement de l'Église.

Afin de poser les premiers jalons d'une réflexion sur les rapports entretenus à Avignon entre les cardinaux et celui qui put être leur antagoniste, le pape, il a semblé pertinent d'aborder certains des acteurs de la vie curiale du temps et le cadre dans lequel ils évoluèrent. Le personnel des chapelles, que celles-ci soient au service du pape ou de ses cardinaux, fut en effet recruté pour apporter aux célébrations liturgiques ordonnées par leur maître un prestige particulier. D'autre part, les auteurs de sources normatives firent de leur description des maisons, pontificale comme cardinalices, des projets bien plus politiques que leur apparente sècheresse pourrait le laisser croire. Par ces deux approches complémentaires, nous proposons non de retracer d'éventuels courants ou échanges culturels, mais plutôt d'étudier les implications plus profondes des ressemblances ou différences des cours pontificale et cardinalices.

La structure des chapelles, entendues ici dans l'acception contemporaine du terme et non comme le synonyme de maisonnée qu'il a parfois dans les sources médiévales, ne connaît guère de différence selon qu'elles soient situées

dans un hôtel cardinalice ou au palais pontifical. Des officiers exercent des charges à l'intitulé identique, tout en partageant des profils socio-culturels comparables.<sup>3</sup> Il s'agit de clercs, souvent non-ordonnés, un état de fait que les sources normatives n'évoquent qu'incidemment. Peut-être peut-on voir dans cette attitude un malaise des auteurs vis-à-vis de personnages qu'ils auraient considérés, sinon comme "inférieurs", à tout le moins "indignes" de telles responsabilités. Mais plus certainement est-ce là une façon de composer avec un état de fait inévitable et duquel il ne convient plus, ou pas, de débattre, puisqu'il est déjà constaté pour la période de la résidence avignonnaise de la papauté d'avant le Schisme.

Le *magister capelle* occupait le rang le plus élevé dans la hiérarchie, ainsi qu'en témoignent son titre et le fait que la charge ne semble, d'après ce que les sources nous laissent deviner, jamais simultanément occupée par deux personnes. Outre l'administration quotidienne de la chapelle, c'est-à-dire le paiement de son personnel, la gestion de son trésor – qui comprenait les livres – ou encore l'achat ou l'entretien du matériel nécessaire à la liturgie, le *magister* était en charge de cette même liturgie.<sup>4</sup> À partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, on constate que les *magistri* de la chapelle du pape sont tous d'anciens *capellani capelle*, ce qui peut nous amener à les considérer comme ayant déjà une expérience profonde des pratiques liturgiques, y compris musicales.<sup>5</sup> Il n'y a pas loin à considérer qu'il dut y en aller de même pour les chapelles des cardinaux, l'exemple d'Anselin Alandeluy qui passa de *tenor* à *magister capelle* du cardinal Pedro de Luna allant d'ailleurs dans ce sens. On notera toutefois qu'après l'élection de son maître au souverain pontificat, Anselin apparaît dans les sources comme n'occupant que, serait-on tenté d'écrire, le rôle de *capellanus capelle* du nouveau pape.<sup>6</sup> Plusieurs explications à cette situation sont envisageables, que les sources, malheureusement, ne nous permettent pas encore de départager : Anselin n'avait pas les capacités de diriger une telle chapelle ; il préféra se concentrer sur les aspects liturgiques ; il ne fut promu maître de la chapelle cardinalice qu'à la suite de l'absence d'une personne mieux qualifiée ou encore celui qui occupa la charge de *magister capelle* du pape, en l'occurrence Jean de Moley, aussi connu comme compositeur et ancien maître de la chapelle de Clément VII,<sup>7</sup> put faire valoir d'autres capacités.

Aux côtés du *magister*, d'autres charges sont octroyées au sein de la chapelle qui traduisent clairement la pratique liturgique, et donc en partie musicale, de leurs détenteurs. Il est toutefois extrêmement compliqué d'établir une nette division des tâches entre les *capellani capelle* et les *cantores capelle*, aux côtés desquels on peut rencontrer des *tenores capelle*, faisant des premiers les responsables de l'aspect matériel – le ravitaillement sous toutes ses formes, pour le dire autrement – de la chapelle et les seconds les seuls chanteurs de celle-ci.<sup>8</sup> Une telle distinction négligerait que tout clerc doit être en mesure de prendre part aux cérémonies religieuses, qui comportaient des morceaux musicaux ou chantés. De plus, elle reposerait sur des documents impropres à la supporter puisque initialement composés non pour décrire une chapelle mais bien pour identifier des prétendants à des bénéfices ecclésiastiques. Le danger

demeure toujours que, volontairement ou non, une fonction ou une titulature ait été confondue avec une autre par les auteurs des sources à notre disposition, brouillant ainsi les rares pistes dont dispose l'historien. Par ailleurs, l'on rencontre des personnages qui au cours de leur carrière furent aussi bien qualifiés, par exemple, de *cantor* que de *capellanus capelle*.<sup>9</sup> Enfin, les sources sont claires à ce sujet, les officiers, qu'ils soient pontificaux ou cardinalices, exerçaient régulièrement plusieurs missions simultanément, les gages de l'une permettant de compléter les gratifications reçues du fait d'une autre afin de maintenir un niveau de vie décent.<sup>10</sup> Cet état de fait se retrouve par exemple chez les peintres,<sup>11</sup> mais également chez des officiers en charge de questions qui pourraient paraître plus "prenantes", au sein des rote, chancellerie ou encore Chambre apostoliques. Cette multiplication des charges de niveaux hiérarchiques comparables – que l'on trouve également décrite, si pas encouragée, dans une description d'un hôtel cardinalice sur lequel nous reviendrons en détail plus bas –<sup>12</sup> a donné naissance à la judicieuse expression de "carrières immobiles", sous la plume de Philippe Genequand.<sup>13</sup> Ajoutons enfin, afin d'achever la description du personnel des chapelles, qu'il existait une sorte de zone grise, non décrite dans les sources normatives,<sup>14</sup> composée d'assistants à qui les documents de la pratique attribuaient les titres de *clericus*, le plus fréquent, *serviens*, *socius* ou *scolaris capelle*. On notera enfin le cas du *presbiter capelle*, que l'on peut considérer doté de responsabilités liturgiques plus importantes, puisque vraisemblablement liées à l'Eucharistie.<sup>15</sup>

Si les structures semblent fort comparables, qu'en est-il des individus qui les composent, qui les font vivre ? Sont-ils différents, ce qui, le cas échéant, marquerait une opposition nette entre la population d'une chapelle cardinalice et celle d'une chapelle pontificale ? L'historiographie tend à considérer que la papauté d'Avignon a exprimé un fort intérêt pour les clercs des diocèses de la France du Nord et des Pays-Bas méridionaux au moment de peupler ses chapelles, du fait de leur excellence et de leur originalité dans la pratique de l'*ars nova*, qui luttait alors pour s'imposer, ce qui sera réussi finalement assez rapidement, en bord de Rhône, avant de se généraliser chez les princes laïques de toute l'Europe. La période du Schisme est vue traditionnellement comme l'apogée de cette tendance. Notons toutefois que le principal responsable de cette vision des choses est Andrew Tomasello dans son ouvrage *Music and Ritual at Papal Avignon* qui n'avait travaillé que sur un matériau édité où les publications de l'Institut historique belge de Rome, focalisées sur les quatre diocèses de Théroutanne, Cambrai, Liège et Tournai, se taillaient la part du lion. On voit immédiatement le biais dont souffre l'ouvrage.<sup>16</sup>

L'exploitation des sources d'archives inédites ne semble toutefois pas venir contredire cette importance des diocèses septentrionaux, parmi lesquels nous comptons ici les régions champenoises et lorraines. En témoigne la population des *magistri*, *cantores* et *tenores* tout comme celle des *capellani capelle*, majoritairement originaire des diocèses du Nord,<sup>17</sup> tandis que le diocèse d'Avignon ou ses circonsvoisins paraissent fournir des effectifs comparables à ceux des régions les séparant des Pays-Bas.<sup>18</sup>

Une esquisse quantitative de la composition des chapelles est toutefois plus complexe. Les sources à notre disposition étant principalement des registres de suppliques, il est impossible d'avoir des informations solides sur la durée du service des officiers aux ordres des cardinaux. Ces sources sont en effet fréquemment antidatées, ne sont pas régulièrement composées, ont pu ne pas concerner tous les clercs fréquentant les cours des princes de l'Église, furent rédigées par des scribes pouvant commettre des erreurs ou être floués par des impétrants retors et ne sont pas toutes conservées.<sup>19</sup> Les informations que nous livrons ici n'ont donc pour unique objectif que de fournir un ordre d'idée, une estimation *a minima*. Dans tous les cas, les sources normatives ne se révèlent guère utiles puisque les recommandations relatives à la gestion des maisons cardinalices, si elles évoquent la chapelle, ne jugent pas nécessaires d'en définir la taille. Peut-être doit-on voir dans ce silence la traduction d'attitudes variées de la part des prélats, à moins que la norme du temps n'ait été suffisamment connue pour rendre inutile de la consigner par écrit. La chapelle papale – composée théoriquement d'un *magister*, de douze *cantores* et de deux *clerici*, une recommandation à laquelle la pratique de l'époque de Clément VII (1378-1394) semble globalement adhérer –<sup>20</sup> fait donc office de point de référence, sans qu'il faille nécessairement y voir un modèle. Afin de tenter de minimiser les problèmes liés à l'exploitation des suppliques, nous proposons ici de nous concentrer sur les quatre années s'étant écoulées entre l'élection de Benoît XIII (1394) et la première soustraction d'obédience dont il fut victime. On peut ainsi raisonnablement avancer que les suppliques portant la date de la première année du règne furent dans leur grande majorité soumises au plus tard en 1398.<sup>21</sup> Les membres des chapelles présents dans les suppliques de cette année ont donc eu quelque chance d'exercer leur art simultanément. Les effectifs que révèlent ces sources sont, toutefois, assez peu élevés, sans qu'il soit, là non plus, possible d'en saisir les raisons : structures de taille plus modeste que leur homologue pontificale, sources lacunaires ou perdues, clercs moins enclins que d'autres à chasser les bénéfices ? Le cardinal limousin Pierre de Vergne, l'un des plus éminents membres de la Curie, est celui pour lequel les archives se montrent parmi les plus désertes. Elles permettent de lui connaître un *magister*, cinq *capellani* et un *clericus capelle*,<sup>22</sup> une "richesse" qui se retrouve chez Tommaso degli Ammanati, le "cardinal de Naples",<sup>23</sup> ou Jean de Brogny, proche de Clément VII.<sup>24</sup> Dans le même temps, toutefois, la chapelle d'un acteur d'importance de la scène avignonnaise, et relais des intérêts français, comme Jean de la Grange n'est connue qu'au travers de son seul *magister*.<sup>25</sup>

Au final, les schémas de recrutement semblent avoir été comparables entre chapelles papale et cardinalices tandis que la part prise par les clercs ibériques demeure très modeste, malgré l'élection de Pedro de Luna en 1394. Une différence apparaît avec les usages antérieurs au Schisme. Alors, le Nord frisait le monopole, plus encore chez les cardinaux, tandis que les diocèses proches d'Avignon faisaient pâle figure.<sup>26</sup> Désormais la base géographique de recrutement s'est quelque peu élargie. Il s'agit peut-être là d'une trace du rôle d'Avignon comme carrefour où les formules musicales originaires des Pays-Bas au-

raient été transmises à des clercs originaires du reste du royaume de France.<sup>27</sup> Dans ce cas, le Grand Schisme n'aurait pas constitué de frein à la vigueur musicale de la ville rhodanienne. On peut d'autre part supposer que l'adhésion aux papes romains de certains diocèses des Pays-Bas, ou d'une part de ceux-ci,<sup>28</sup> a pu forcer les cardinaux à trouver des chapelains dans d'autres régions, sans que cela ne présage plus d'un changement que d'une continuité dans les pratiques.

Comment cette vision "à hauteur d'hommes" s'articule-t-elle avec la théorie ? Grâce au travail de Marc Dykmans, les chercheurs disposent, parmi plusieurs textes relatifs à l'organisation des hôtels, pontificaux et cardinalices, et des cérémonies qui prirent place à Rome ou Avignon et rédigés entre le XIII<sup>e</sup> siècle et le retour de la Curie sur les rives du Tibre,<sup>29</sup> d'"*avisamenta pro regimine et dispositione officiariorum et aliorum obsequentium domino nostro pape in suo palatio*", achevés par François de Conzié, *camerarius* pontifical sous les règnes de Clément VII, Benoît XIII, Alexandre V, Martin V, en 1409, à l'époque de l'élection du premier pape de Pise, et d'une description des *officia principalia domus unius cardinalis*, œuvre d'un *camerarius* anonyme aux alentours des années 1409-1417.<sup>30</sup>

En guise de mise en garde, on signalera que ces deux traités sont moins des descriptions *stricto sensu* que des programmes, des propositions adressés à des destinataires ayant exprimé le désir de découvrir ou de retrouver la structure des cours des princes de l'Église "telle qu'elle devrait être". Si ces textes n'expriment jamais clairement de volonté de réforme, leur abord assez sec, descriptif, ne doit pas faire oublier qu'ils ont été mis par écrit pour une raison précise, celle de suppléer une absence de modèle. C'est justement pour leur caractère virtuel que ces textes nous intéressent ici. Ce qu'ils disent est en effet moins la contingence des événements que, certes de façon détournée, les ambitions des uns et des autres.

Une première comparaison des rubriques amène à voir une relative disparité quantitative entre les volumes, du fait des responsabilités administratives et, surtout, judiciaires, des cardinaux et des papes. Dans le même temps, le pontife semble disposer de plus d'offices à attribuer. Plus que d'un écho de la taille supérieure de sa maison, il s'agit d'un souci du détail, ou plutôt de la division du travail, plus développé lorsque l'hôtel papal est décrit. Parallèlement, de mêmes responsabilités peuvent se voir attribuées à des offices différents, selon que l'on se trouve dans l'entourage d'un cardinal ou dans celui du pape. Ainsi, le soin de sonner la *campana* afin de marquer la fin de la journée et la fermeture des portes ou le repas peut être confié au *magister hospitii* pontifical mais aux *camerarius* et portiers cardinalices. Le *magister aule* d'un cardinal se trouve à garder la vaisselle de l'hôtel de son maître de la même façon que le *custos vaxelle* pontifical. Notons encore que les charges du *magister hospitii* du pape se divisent entre le *camerarius* et le *magister aule* des cardinaux, ce dernier officier ayant de plus à exercer les devoirs du *magister aule* pontifical. On remarque également des charges qui ne semblent présentes que dans le palais apostolique, à l'image de celles de maître des travaux ou de maître des eaux,

mais dont les responsabilités, la supervision des entreprises architecturales et du ravitaillement en eau, ne pouvaient pas ne pas être exercées dans les palais des cardinaux. Ajoutons que l'on ne trouve pas de rubrique spécifiquement consacrée au *magister capelle* des cardinaux, alors même que les documents de la pratique nous permettent d'être sûr de son existence et que la description de la maison cardinalice évoque son action, dans les quelques lignes consacrées aux *cantores*. La question du confesseur est apparemment plus problématique. Le fait qu'il apparaisse parmi les familiers du pape est parfaitement légitime<sup>31</sup> et son absence de la description de l'hôtel cardinalice ne doit pas surprendre car l'attribution d'un confesseur est un privilège qui doit être concédé par le pape, directement ou indirectement. Or, les curialistes, et *a fortiori* les cardinaux, bénéficièrent fréquemment de cet avantage,<sup>32</sup> ce qui indique que la charge était bien exercée de façon régulière au sein des maisons cardinalices, alors même que la description théorique de celles-ci ne pouvait envisager comme une de ses parties ordinaires ce qui demeurait une adjonction, théoriquement, extraordinaire.

Quand bien même les descriptions des hôtels dont nous disposons sont toutes théoriques, on constate que leurs auteurs, différents, ne conçurent pas différemment les rôles et fonctions des officiers. Certes, les intitulés peuvent varier, mais le fond apparaît commun. Le fait même que ces ressemblances se retrouvent dans des textes qui purent, jusqu'à un certain point, s'affranchir des aléas du quotidien au moment de leur composition nous laisse découvrir deux univers, la maison cardinalice, d'une part, la maison pontificale, de l'autre, que l'on considère, au-delà des titulatures, comme profondément ressemblants. Au surplus, les transferts de personnels entre l'une et l'autre maison laissent croire que les différences qui devaient malgré tout exister n'empêchaient guère d'efficacement et rapidement appréhender les réalités du service de l'un ou l'autre des princes de l'Église.

Il est un deuxième point d'importance, qui est l'attitude de ces textes vis-à-vis du Schisme. Ou plutôt leur apparente absence d'attitude. Nulle part n'en est-il fait mention. Ce qui s'est développé à Avignon au cours des trois premiers quarts du XIV<sup>e</sup> siècle est le point de référence de nos deux auteurs, et peut ainsi être importé à Rome sans autre difficulté ; il semble d'ailleurs que l'auteur du texte consacré aux maisons cardinalices ait été un fonctionnaire de la papauté romaine. La validité de ces deux textes tient ainsi également à leur fidélité à l'époque où l'Église était encore une.<sup>33</sup> Ces traités ont en effet pour objet la gestion des hôtels, qui doit être assurée au-delà même des accidents politiques, aussi dramatiques soient-ils, et sont rédigés alors que l'on espère mettre un terme à la division de l'Église.

Par ailleurs, la guerre du Schisme se livra aussi dans les pratiques du quotidien. Sous peine de se disqualifier, les prélats des obédiences rivales se devaient de les maintenir vivaces et "intactes". Ne pouvait être prince de l'Église celui qui négligeait de se montrer comme tel. Et ce combat devait être mené autant par le pape, sommet visible de la hiérarchie ecclésiastique, que par les cardinaux, qui, en dernier ressort demeuraient à la base de l'élection pontifica-

le, et donc, de leur point de vue au moins, de la survie de l'institution. Le rôle qu'ils considéraient devoir jouer se traduisit d'ailleurs par deux des phases les plus dramatiques du Grand Schisme : la seconde élection de 1378, qui en fut le point de départ,<sup>34</sup> et l'adhésion à la soustraction française d'obédience de 1398.<sup>35</sup> Il n'y a qu'un pas, qui nous semble pouvoir être franchi, pour rapprocher l'entretien d'une structure curiale voisine de celle du pape d'une rivalité politique réelle, quand bien même celle-ci demeurerait longtemps "en puissance". Au surplus, cela démontre également l'inanité d'une division entre personnels "politique" et "culturel" au sein des maisons cardinalices et pontificale. Tous, au fond, exprimaient la position, effective comme ambitionnée, des cardinaux comme des papes dans le gouvernement de l'Église. C'est là sans doute que réside la raison de l'absence de la rhétorique bien connue de l'obligatoire modestie des entourages des princes ecclésiastiques.

Pour conclure, ces approches d'une problématique évidemment bien plus vaste nous donnent à voir un pape qui ne se distingue pas fondamentalement, dans les aspects les plus pratiques de sa vie quotidienne, des cardinaux dont il faisait partie avant d'être élu par eux. Certes, le souverain pontife a bien d'autres missions que l'entretien d'une chapelle et l'organisation de son entourage. Il n'en reste pas moins que s'il dispose de plus de moyens que ceux qui étaient ses collègues avant son élection, il n'abandonne pas leurs usages. On peut se demander, évidemment, si ce n'est pas le modèle pontifical qui a été imité par des cardinaux qui, une fois élus papes, feraient retour à l'idée originelle. Il semble pourtant, à voir ce qui arriva avec les praticiens de la musique et de la peinture, à l'époque antérieure au Schisme, que les innovations structurelles eurent bien lieu au sein des hôtels des cardinaux, dont les évolutions se répercutèrent dans l'organisation de l'entourage pontifical. Il était, au surplus, indispensable que les uns et les autres se fassent écho, d'une part pour des raisons très pragmatiques de bon fonctionnement, d'autre part pour exprimer la force de cohérence de ceux qui, à l'époque, étaient en charge de solutionner le Schisme et de donner à l'Église un gouvernement universel ne souffrant aucun contredit. Certes, en cela, les efforts ne furent que très indirectement couronnés de succès. Il n'en reste pas moins qu'une réflexion émergea en Avignon, et sans aucun doute à Rome également, visant à renforcer le poids d'une obédience par la cohésion de ceux qui avaient à l'incarner. Et il advint que cette cohésion tendit jusqu'à un certain point à aplanir les différences hiérarchiques propres à la société ecclésiastique, renforçant par voie de conséquence le rôle et les ambitions des cardinaux.

#### NOTES

\* Cet article a été réalisé dans le cadre du projet *Music and Late Medieval European Court Cultures*, dirigé par le professeur Karl Kügle, soutenu par l'*European Research Council* dans le cadre du programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne Horizon 2020 (Grant no. 669190) et hébergé par l'Université d'Oxford. Nous tenons à remercier Karl Kügle ainsi que les deux évaluateurs anonymes pour leurs remarques. Celles-ci sont en effet à l'origine de certains points développés dans le présent article.

<sup>1</sup> Ainsi que justement rappelé récemment par P. Genequand, *Des ombres aux chapeaux rouges. Pour une nouvelle histoire des cardinaux à la fin du Moyen Âge*, in C. Barralis, J.-P. Boudet, F. Delivré and J.-P. Genet (edited by), *Église et État, Église ou État ? Les clercs et la genèse de l'État moderne*, Paris-Rome 2014, pp. 249-279 ou R. Lützelshwab, *Zur Geschichte des Kardinalats im Mittelalter, ein historiographischer Überblick*, in J. Dendorfer, R. Lützelshwab (edited by), *Geschichte des Kardinalats im Mittelalter*, Stuttgart 2011, pp. 31-34.

<sup>2</sup> Comme permet de s'en rendre compte la description des sources conservées, perdues, exploitées ou encore à exploiter présentée par R. Lützelshwab, *Quellen zu den Kardinalskollegien der drei Obödienzen des Großen Abendländischen Schismas (1378-1417)*, in J. Dendorfer and R. Lützelshwab (edited by), *Geschichte des Kardinalats ...*, cit., pp. 50-53.

<sup>3</sup> Il convient de préciser ici que les sources les plus utiles pour cette recherche sont les registres de suppliques produits par la chancellerie pontificale. Y figurent en effet des séries de personnages soutenus dans leur quête de bénéfices par d'importantes personnalités ou institutions, au premier rang desquelles les cardinaux. De ce fait, les impétrants rencontrés sont principalement des ecclésiastiques, sans que la distinction soit aisée entre les postulants faisant partie de la *familia* d'un cardinal et ceux que ce dernier ne fait que recommander à la bienveillance pontificale. Une difficulté que l'on ne rencontre évidemment pas dans le cas de l'entourage du pape, pour lequel l'historien bénéficie, outre de ses suppliques, des livres de compte produits par la Chambre apostolique, les fameux registres d'*Introitus et Exitus*, où les officiers curiaux apparaissent avec une toute autre régularité.

<sup>4</sup> M. Dykmans, *Le cérémonial papal de la fin du Moyen Âge à la Renaissance*, III, *Les textes avignonnais jusqu'à la fin du Grand Schisme d'Occident*, Brussels-Rome 1983, pp. 440-441, 452, 454.

<sup>5</sup> É. Anheim, *Naissance d'un office, Pierre Sintier, premier maître de la chapelle du pape (1336-1350)*, in A. Jamme, O. Poncet (edited by), *Offices et papauté (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). Charges, hommes, destins*, Rome 2005, pp. 286-289 ; B. Schimmelpfennig, *Aspekte des päpstlichen Zeremoniells in Avignon, in Aspects de la musique liturgique au Moyen Âge*, Conference Proceedings (Royaumont 1986-1987-1988), Paris 1991, pp. 229-243 : 231. Il y a lieu de revenir ici sur l'affirmation, formulée par G. Despy, *Note sur les offices de la curie d'Avignon : les fonctions du magister capelle pape*, in "Bulletin de l'Institut historique belge de Rome", XXVIII (1953), pp. 21-30 : 29, sur base de la consultation de sources avant tout comptables, qui voudrait ne voir en ces *magistri* que des administrateurs et en aucun cas des praticiens. Cet auteur adopta une approche très pertinente pour définir de tels officiers, à savoir se pencher sur les actions dont des traces subsistent dans les actes de la pratique plus que sur les sources normatives, dont les limites seront exposées plus loin. Mais cette façon de faire a évidemment également ses limites, puisqu'elle postule que toute action curiale laisse une trace dans les sources d'archives conservées.

<sup>6</sup> Archives Secrètes du Vatican (hereinafter ASV), Reg. Suppl. 47, fol. 73r ; Reg. Suppl. 78, fol. 162r ; Reg. Suppl. 84, fol. 64v.

<sup>7</sup> P. Genequand, *L'organisation et la politique de la cour pontificale d'Avignon sous Clément VII (178-1394) à partir des documents comptables et des lettres*, PhD thesis in History, University of Geneva 2003, p. 160 ; U. Günther, *Zur Biographie einiger Komponisten der Ars Subtilior*, in "Archiv für Musikwissenschaft", XXI (1964), pp. 172-199 : 187.

<sup>8</sup> Pour une définition du *tenor*, amenant à considérer que ce terme ne se rapporte pas à la tessiture de la voix mais bien à la fonction du praticien au sein de la chapelle, ce que peuvent confirmer les quelques cas de familiers qualifiés de *capellanus et tenor capelle* (voir e.g. ASV, Reg. Suppl. 88, fol. 24v), se reporter à R.C. Wegman, *From Maker to Composer. Improvisation and Musical Authorship in the Low Countries, 1450-1500*, in "Journal of the American Musicological Society", XLIX.III (1996), pp. 444-449 ; P. Canguilhem, *L'improvisation polyphonique à la Renaissance*, Paris 2015, p. 161.

<sup>9</sup> Voir l'exemple de Jean du Bois, *capellanus capelle* de Benoît XIII après avoir été le *cantor capelle* de Clément VII. *Ibid.*, Reg. Suppl. 88, fol. 40v ; G. Di Bacco, *Documenti vaticani per la storia della musica durante il grande Scisma (1378-1417)*, in "Quaderni storici", XCV (1997), pp. 361-386 : 375.

<sup>10</sup> Ajoutons que dans le cas des clercs, les bénéfices ecclésiastiques qu'ils détenaient constituaient sans nul doute la plus stable, si pas la plus importante, source de revenus.

<sup>11</sup> Ainsi qu'exposé par É. Anheim, *L'artiste et l'office : financement et statut des producteurs culturels à la cour des papes au XIV<sup>e</sup> siècle*, in A. Jamme, O. Poncet (edited by), *Offices, Écrit et Papauté (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Rome 2007, pp. p. 393-406 : 396, pour la période antérieure au Schisme.

<sup>12</sup> M. Dykmans, *Les textes avignonnais ...*, cit., p. 454.

<sup>13</sup> P. Genequand, *Carrières immobiles à la cour de Clément VII d'Avignon (1378-1394)*, in A. Jamme, O. Poncet, *Offices, Écrit ...*, cit., pp. 761-782.

<sup>14</sup> M. Dykmans, *Les textes avignonnais ...*, cit., pp. 440-441 (pour la chapelle papale), 452, 454 (pour celle d'un cardinal).



<sup>15</sup> Ces derniers titres sont extrêmement rares, d'après nos recherches (voir par exemple ASV, Reg. Suppl. 47, fol. 72v ; Reg. Suppl. 87, fol. 33v ; Reg. Suppl. 90, fol. 74v, 128v), le qualificatif de *clericus capelle* étant quant à lui attribué depuis longtemps (P. Jugie, *Le Sacré Collège et les cardinaux de la mort de Benoît XII à la mort de Grégoire XI (1342-1378)*, PhD thesis in History, University of Paris 1-Panthéon Sorbonne 2010, I, p. 251).

<sup>16</sup> A. Tomasello, *Music and Ritual at Papal Avignon. 1309-1403*, Ann Arbor 1983.

<sup>17</sup> Voir e.g. ASV, Reg. Suppl. 47, foll. 26v, 72v-73r, 106r, 137r ; Reg. Suppl. 78, 181r ; Reg. Suppl. 83, foll. 42r, 43r, 51r, 52v, 66v ; Reg. Suppl. 87, fol. 231r ; Reg. Suppl. 90, fol. 128v ; J. Verger, *L'entourage du cardinal Pierre de Monteruc (1356-1385)*, in "Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge-Temps modernes", LXXXV (1973), pp. 515-546 : 531.

<sup>18</sup> Parmi d'autres, on en trouvera dans les registres suivants : ASV, Reg. Suppl. 47, foll. 51r-v, 94r, 106r, 135v ; Reg. Suppl. 83, foll. 1v, 43r, 83r ; Reg. Suppl. 88, foll. 24v, 47v ; Reg. Suppl. 89, foll. 2v-3r ; Reg. Suppl. 90, fol. 128v. On ajoutera l'exemple d'un *cantor* de Tortosa, sans doute choisi parce que son patron était lui aussi Aragonais, en l'occurrence le cardinal Jaime d'Aragon, rejeton de la famille royale (*Ibid.*, Reg. Suppl. 87, fol. 32r) et on signalera l'extrême rareté de Limousins, malgré le nombre et la puissance des cardinaux qualifiés de la sorte.

<sup>19</sup> À propos de ces sources, de leur conservation et de leurs limites, voir, parmi une riche bibliographie : B. Katterbach, *Inventario dei registri delle suppliche*, Vatican City 1932 ; A.-M. Hayez, J. Mathieu, M.-F. Yvan, *De la supplique à la lettre : le parcours des grâces en cour de Rome sous Urbain V (1362-1366)*, in *Aux origines de l'Etat moderne : le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon*, Conference Proceedings (Avignon 23-24 January 1988), Rome 1990, pp. 171-205 ; G. Moyses, *Les supplices médiévales : documents lacunaires, documents répétitifs ?*, in *Informatique et histoire médiévale*, Conference Proceeding (Rome 20-22 May 1975), Rome 1977, pp. 55-72 ; L. Schmutge, *Suppliche e diritto canonico : il caso della Penitenzeria*, in H. Millet (edited by), *Supplices et requêtes. Le gouvernement par la grâce en Occident*, Rome 2003, pp. 207-231 ; J. Serra Estellés, *Acerca de las súplicas dirigidas a Clemente VII de Aviñón*, in H. Millet (edited by), *Supplices et requêtes ...*, cit., pp. 193-205 ; P. Zutshi, *The Origins of the Registration of Petitions in the Papal Chancery in the First Half of the Fourteenth Century*, in H. Millet (edited by), *Supplices et requêtes ...*, cit., pp. 177-191.

<sup>20</sup> P. Genequand, *La cour pontificale d'Avignon ...*, cit., pp. 155, 165-166 en fait la convaincante démonstration.

<sup>21</sup> Outre les volumes ASV, Reg. Suppl. 82-94, qui enregistrent les supplices datées de la première année, nous ne disposons pour la première partie du règne de ce pape, c'est-à-dire avant sa fuite d'Avignon en 1403, que du composite *Ibid.*, Reg. Suppl. 95 qui regroupe, outre des requêtes datées de la première année du règne, des pièces relatives à la période 1398-1400.

<sup>22</sup> *Ibid.*, Reg. Suppl. 88, fol. 47v ; Reg. Suppl. 89, foll. 2v-3r.

<sup>23</sup> Avec un *magister*, deux *cantores*, un *capellanus* et trois *clerici*. *Ibid.*, Reg. Suppl. 87, foll. 229v, 231r ; Reg. Suppl. 90, fol. 52v ; Reg. Suppl. 94, fol. 240r.

<sup>24</sup> Chez qui on rencontre un *magister*, cinq *capellani* et deux *clerici*. *Ibid.*, Reg. Suppl. 83, foll. 81v-83v ; Reg. Suppl. 94, fol. 53r.

<sup>25</sup> *Ibid.*, Reg. Suppl. 86, fol. 32r.

<sup>26</sup> B. Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris 1962, pp. 261-263, 362-366 ; P. Jugie, *Le Sacré Collège ...*, cit., pp. 252-253.

<sup>27</sup> Idée avancée entre autres par M. Huglo, *La Messe de Tournai et la Messe de Toulouse*, in *Aspects de la musique liturgique ...*, cit., pp. 221-228 : 227, pour qui, de plus, la chapelle pontificale joue un rôle central et capital.

<sup>28</sup> Ainsi que le décrit pour le Cambrésis M. Maillard-Luybaert, *Papauté, clercs et laïcs. Le diocèse de Cambrai à l'épreuve du Grand Schisme d'Occident (1378-1417)*, Brussels 2001.

<sup>29</sup> M. Dykmans, *Le cérémonial papal de la fin du Moyen Âge à la Renaissance*, 4 voll.s, Brussels-Rome 1977-1985.

<sup>30</sup> *Id.*, *Les textes avignonnais ...*, cit., pp. 115, 137-139.

<sup>31</sup> *Ibid.*, pp. 424-426, 429-430, 432-433, 435-438, 446-454, 460.

<sup>32</sup> ASV, Reg. Suppl. 47, fol. 146r ; Reg. Suppl. 54, fol. 117v ; Reg. Suppl. 83, fol. 1v ; O. Cuella Esteban, *Bulario Aragonés de Benedicto XIII. La curia de Aviñón (1394-1403)*, I, Saragossa 2003, p. 345 ; P. Genequand, *La cour pontificale d'Avignon ...*, cit., p. 423.

<sup>33</sup> M. Dykmans, *Les textes avignonnais ...*, cit., p. 138.

<sup>34</sup> A. Jamme, *Renverser le pape. Droits, complots et conceptions politiques à l'origine du Grand Schisme d'Occident*, in *Coups d'État à la fin du Moyen Âge ? Aux fondements du pouvoir politique en Europe occidentale*, Conference Proceedings (Madrid 25-27 November 2002), Madrid 2005, pp. 433-482.

<sup>35</sup> J. Favier, *Les papes d'Avignon*, Paris 2006, pp. 673, 676.